

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Thermidor.

(Bre Vulgaire).

Samedi 8 Août 1795.

Situation affligeante de plusieurs villes d'Allemagne. — Arrivée à Londres des dépêches contenant la défaite totale des émigrés sur les côtes de Bretagne. — Détail de ces dépêches. — Projet de diviser la Belgique en huit départemens. — Lettre de Nantes sur l'état des prisonniers anglais et émigrés faits à Quiberon. — Lettre du représentant Barras à la convention, sur les troubles occasionnés à Saint-Omer. — Détail des prises entrées dans le port de Rochefort. — Décret qui autorise les sections à prendre chacune vingt citoyens pour tirer le bois de l'eau. — Pétitions de diverses sections.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'enverront point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 26 juillet.

Tous les endroits situés entre Bodenheim & Laubenheim sont évacués par les Français. Ces malheureux endroits offrent à l'œil que le spectacle douloureux des effets de la guerre; ils sont dépourvus de fruits & abandonnés de ceux qui les habitoient, ayant été obligés de fuir leurs biens domestiques pour aller chercher la vie ailleurs. La plus affreuse misère règne dans Mombach, Gonsenheim, Flaten, &c. Les habitans de ces contrées vivent de l'argent qu'ils reçoivent des sujets de l'électorat en les remplaçant dans les travaux des fortifications. — Au reste, le soldat français n'en est pas plus à son aise; il ne reçoit chaque jour qu'un quarteron de pain. La dévastation de ce lieu est cause que les Français se retirent du côté du Palatinat.

De Manheim, le 16 juillet.

Depuis que l'armée impériale s'est établie dans nos environs, les Français qui occupent la rive opposée, ont reçu des renforts arrivés de leur armée devant Mayence. Avant-hier Schier, un officier français a passé le Rhin avec des dépêches pour le gouvernement; autant qu'on a pu le savoir dans le public, elles sont relatives à quelques personnes réclamées par leur famille, & auxquelles le général français veut accorder la permission de retourner

chez elles, & sollicite à cet égard le consentement du gouvernement palatin.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 30 juillet.

Le capitaine Durham, arriva hier à l'amirauté, avec des dépêches de l'amiral Warren, datées du 23 du même mois. Ces dépêches contiennent le rapport de la défaite totale des émigrés sur la côte de Bretagne.

Les émigrés furent attaqués dans le fort de Quiberon, dans la nuit du 21 de ce mois, par les troupes républicaines, sous le commandement du général Hoche, & mis en fuite après une courte résistance, avec une perte considérable. Au même instant, les républicains s'avancèrent vers une forte redoute, défendue par deux régimens français à la solde de l'Angleterre, dont un commandé par le comte d'Hervilly. Les soldats, liés tous par le même sentiment, donnèrent le mot du guet à l'ennemi; les Français pénétrèrent avant que nos officiers fussent instruits. Ces derniers furent massacrés par leurs propres soldats, qui voulurent prouver jusqu'à quel point ils détestent la cause qu'on les avoit forcés d'embrasser.

Il est bon d'observer que l'armée des émigrés étoit composée d'hommes enfilés par force dans les prisons de Portsmouth, & durant la rigueur du dernier hiver.

Quand le fort fut au pouvoir de l'ennemi, la déroute devint générale, & le carnage des fuyards, arrêtés dans leur course par une langue de terre étroite, fut immense; plusieurs d'entre eux se jetterent dans des chaloupes pour tâcher de gagner la flotte anglaise, mais la plus grande partie fut tuée par le feu de l'ennemi avant d'avoir pu parvenir à leur destination.

Il n'y a pas de doute qu'un très-petit nombre de ceux qui ont débarqué sur la côte a survécu à cette malheureuse expédition.

Telle a été l'issue de cette fautive descente & de cette jonction avec les chouans, les vendéens, &c. à l'aide desquels on espéroit renverser le gouvernement français. Ce

plan, qui n'a excité que le mépris & l'indignation des hommes sensibles, est donc encore une fois pleinement avorté.

On ne sait pas encore quelle influence aura sur les affaires la catastrophe de Quiberon; & si les ministres continueront à créer de nouveaux fantômes relativement à la conquête de France, dont l'impossibilité devoit être tracée en lettres de sang; mais ce qu'il a de certain, c'est qu'ils sont embarrassés sur le parti à prendre à cet égard.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 30 juillet.

Le comité de salut public, & M. Pinsot, chargé d'affaires de France, ont donné aux états-généraux communication du dévouement fait à la convention du prétendu traité secret entre la France & la Prusse; & ont ajouté, par rapport à la reconnaissance de la république batave que L. H. P. desireroit du roi de Prusse, que le gouvernement français ne tardera pas d'envoyer à Berlin un ministre, dont le premier soin sera de notifier à S. M. prussienne le traité de paix entre la France & les Provinces Unies; que la même communication sera faite à toutes les puissances neutres; que le comité auroit déjà envoyé un ministre à la Haye, s'il ne mettoit autant d'attention que d'intérêt dans le choix d'un agent, qui fut digne, sous tous les rapports, de la confiance des deux républiques; qu'au reste, L. H. P. trouveroient le comité toujours prêt à leur donner, par des éclaircissements fraternels, tous les moyens de pouvoir assurer à leurs concitoyens & à leur nation, qu'il n'avoit point d'autre desir que de raffermir le bien-être des deux républiques.

Dans une dépêche adressée au représentant Richard par le comité de salut public, il lui est enjoint de donner à connoître à tous les militaires français, qu'il leur est défendu, sous les peines les plus sévères, d'assister jamais à aucun club & autres assemblées de cette espèce.

(Extrait des gazettes allemandes.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 16 thermidor, (3 août, v. st.).

L'on est occupé jour & nuit au travail général du plan de la nouvelle organisation du pays conquis jusqu'à la Meuse, qui commencera à recevoir son exécution à la fin de ce mois. L'instruction préliminaire comprendra 72 articles, dont la rédaction se trouve déjà achevée. La Belgique sera divisée en huit départemens, lesquels seront à leur tour subdivisés en cantons qui ne pourront avoir plus de quatre lieues d'étendue. Toutes les administrations actuelles seront changées, de même que les autres autorités constituées, & remplacés par un autre mode de gouvernement, dont chaque membre sera choisi parmi les hommes les plus honnêtes & les plus éclairés. Quant à l'ordre judiciaire, il sera d'une extrême simplicité, chaque département aura un tribunal criminel; & pour la justice civile, elle sera rendue par les juges de paix, & en dernière instance par les municipalités.

Il vient d'arriver ici trois artistes envoyés par le comité de salut public dans les pays conquis, à l'effet d'étendre dans ces contrées la levée de la carte générale de France, & la carte topographique & militaire des frontières de la république. Ces artistes sont: les citoyens Perny, astronome; Moynet, ingénieur géographe militaire; & Delact, aide pour les transports des instrumens,

confection & direction des signaux. L'on augure de ce travail, que le gouvernement français est décidé à prononcer la réunion de tout le pays conquis à la république française.

La force armée, composée de cavalerie & d'infanterie, vient de fouiller entièrement la forêt de Soigne, qui étoit un des principaux repaires des brigands. Dans cette expédition, plusieurs d'entr'eux ont été pris, d'autres tués, & le reste de la bande dispersée. L'on est à la poursuite de ces derniers, afin de ne leur laisser aucun moment de relâche.

Le cours des assignats, pour la seconde quinzaine de thermidor, vient d'être fixé, par les représentans français, à 8 deniers de France la livre.

Hier le canon de nos remparts a annoncé aux habitans de cette ville que la paix entre la république française & l'Espagne étoit enfin conclue. Cette séparation du chef de la maison de Bourbon, du reste de la coalition, est un acheminement à une paix générale, dont toutes les nations belligérantes ont le plus grand besoin, les vainqueurs comme les vaincus.

Parmi le grand nombre de nos émigrés qui rentrent chaque jour dans leurs foyers, on en a remarqué un célèbre, par le rôle qu'il a joué dans la révolution de ce pays en 1789, en y prêchant la croisade; c'est son éminence le cardinal archevêque de Malines, fameux par ses mandemens pieusement arbitraires, sortis de la plume de son secrétaire, le chanoine Davivier. Ce saint prélat avoit fait l'impossible pour engager les représentans du peuple français à faire lever le sequestre apposé sur ses biens, dont il auroit tiré les revenus au-delà du Rhin; n'ayant pu parvenir à ce but, parce que l'on a exigé sa présence pour lui rendre son temporal, l'homme de Dieu a trouvé cette raison assez péremptoire pour l'engager à revenir habiter parmi ses ouailles.

F R A N C E

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

De Rochefort, rade de l'isle d'Aix, le 4 thermidor.

Depuis deux heures, mon cher oncle, je suis arrivé à cette rade, après une campagne d'un an, sans avoir mis pied à terre, & avoir établi une croisière dans un pays assez désagréable, puisqu'elle a commencé au Sénégal & fini à Ambris, ayant parcouru toute cette partie de l'Afrique, sans avoir oublié une seule rade. Nous avons fait 57 prises anglaises, 15 portugaises, 2 espagnoles & 2 hollandaises; total 74. De plus, une ville, un fort, & divers comptoirs. Nous avons brûlé tous ces navires, excepté 4 que nous amenons avec nous. En bien! toutes ces peines, le fruit de nos veilles & fatigues, ont manqué, il y a trois heures, d'être payées par le désagrément d'aller en Angleterre. Nous venons d'être caçonnés pendant deux heures, par une division, jusqu'à la vue des bâtimens de cette rade. Une de nos prises est je ne sais où. Ils ont obligé un de nos navires armés à faire côte sur l'isle de Rhé. La *Maline* étant la meilleure veillière de la division, a fait à elle seule à-peu-près la moitié de la besogne.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Nantes, du 9 thermidor.

Nous sommes entourés de brigands, au point que nous ne pouvons sortir à une portée de fusil des portes, sans

couvrir les plus grands dangers; mais la déroute entière où ils ont été mis à Quiberon, va bien les déconcerter, & nous espérons que sous peu de jours, nos routes seront libres. D'après le rapport de quatre maîtres de barque venus de l'Orient, par mer, l'escadre anglaise a quitté nos côtes & fait route pour ses ports. Ils ont vu les côtes de Quibron jonchées de cadavres, de matelots, de malles & de divers débris de chaloupes. Il paroit donc certain qu'il s'est noyé autant d'anglais & d'émigrés au rembarquement que nous avons fait de prisonniers; d'autant que le jour de cette mémorable débacle, les vents étoient furieux, & la mer très-grosse. Ils se sont d'ailleurs embarqués avec tant de précipitation, que leurs chaloupes se sont trouvées de beaucoup trop chargées, & qu'elles ont été foudroyées par nos canons. Nous sommes convaincus que ces brigands n'oseront plus tenter une pareille descente. Je vous envoie la liste des prisonniers faits à Quiberon.

Etat des prisonniers.

Officiers émigrés.	278.
Soldats.	260.
Habitans de Toulon.	492.
Prisonniers français, embarqués de force.	1,652.
Émigrés trouvés dans les bleds, non compris les femmes & enfans, environ.	300.
Chouans.	3,600.
Total.	6,582.

De Paris, le 20 thermidor.

Il semble que tout marche de concert & de front pour arriver au but de la révolution, qui est le retour à l'ordre & au bonheur. La descente des émigrés & des Anglois est absolument manquée; & ces tentatives ne se répètent pas, une fois qu'elles ont échoué; la paix se propage parmi les nations: les principes de justice deviennent la base des délibérations de la convention; elle a rapporté le décret qui étoit aux tribunaux le droit de juger des hommes attaqués par le cri public pour attribuer ce droit à une commission prise dans le sein de la convention. On commence à espérer une diminution dans le prix désordonné de toutes les denrées; & la récolte se présente par-tout sous un aspect si avantageux, que si la paix annoncée comme très-prochaine a lieu, il sera impossible aux accapareurs les plus déterminés de tenir les denrées à la hauteur excessive de prix où leur cupidité les a portées. Déjà ils sont alarmés d'avoir vu baisser le prix de l'or & de l'argent, qui n'éprouvent point de dépérissement dans leur conservation; mais les denrées périssables leur donnent des inquiétudes, d'autant plus qu'exposées à se dégrader naturellement, elles vont, dit-on, courir le danger d'être connues dans les greniers ou caves qui les recèlent, lorsque la nation voudra avoir un recensement de ses approvisionnemens & de ses approvisionneurs.

Une lettre du 30 messidor, écrite de la Navarre, contient les détails suivans:

« Notre armée est proche de Pampelune, qu'on attaquera probablement sous peu de jours, à moins qu'elle ne capitule auparavant, comme a fait Saint Sébastien. Les guides-rallones & les suisses, qui font la plus grande partie de la garnison, y sont comme prisonniers, car

ils désertent quand ils le peuvent, par 30 à 40 à la fois. Les troupes espagnoles ont ordre de soutenir le siege; mais les habitans y sont contraires, parce qu'ils craignent qu'on ne leur coupe l'eau, qui leur vient d'une source à une demi-lieue de la place. Il y a bien deux puits, mais l'eau en est gâtée; elle est pour ainsi dire mortelle pour ceux qui en boivent ».

On écrit de Strasbourg que le général Clairfayt a proposé une armistice au général Pichegru, pour que rien ne puisse troubler les négociations de paix entre la France & l'Empire, qu'on croit sur le point d'être terminées.

Aux auteurs des Nouvelles Politiques.

Quimpercoentia, le 10 thermidor.

On dit, citoyen rédacteur, que les Allemands ont de mauvaises lois & de bons professeurs de législation; les Français ont, sans doute, de bonnes lois; pourquoi n'auraient-ils pas de mauvais professeurs? J'ouvre la carrière. Le premier qui creusa un canot n'en avoit jamais creusé. Il ne le fit pas si comode que les machines de mer qu'on a depuis construites; mais enfin il fit un canot.

Je commence par avertir ceux qui me lisent, que mon dessein, en prenant la plume; est moins de penser pour eux que de les aider à penser tous seuls. On ne sait bien que ce qu'on a inventé soi-même. Le maître qui dit tout n'apprend rien. Je n'écrirai pas une phrase, pas un mot qui n'ait pour cause le désir de provoquer la méditation de mes lecteurs.

Liberté civile, ou sociale. Par exemple, je vous écris dernièrement de Nemours, & je vous écris aujourd'hui de Quimpercoentia; je date du 9 juillet, & je date du 10 thermidor; je vous appellois *monsieur le rédacteur*, & je vous appelle *citoyen rédacteur*. Rien de tout cela n'implique contradiction. J'ai voulu faire acte de liberté; & la superstition n'est pas moins ennemie de la liberté que de la piété.

Vous ne croyez point au voyage aérien de la *Sacro-Santa Casa*; donc vous ne croyez pas en Dieu: vous rejetez comme homme privé des sermes que vous seriez obligé d'adopter comme homme public; donc vous n'êtes pas républicain. Conclusions absurdes, & qui malheureusement sortent de trop de têtes.

Loix de la guerre. Il en existe en Europe, quoiqu'elles ne soient pas écrites. Là, on emprisonne jusqu'à la paix son ennemi vaincu. Nous sommes évidemment, nous autres français, en état de guerre étrangère, & en état de guerre civile. La république a donc deux genres de prisonniers.

On demande que l'assemblée nationale fasse juger les prisonniers de l'intérieur, *asta que les coupables soient punis et les innocens élargis*. Erreur. Si un de nos prisonniers autrichiens m'assassinait, il faudroit le juger & le condamner à la peine des assassins; mais il ne faudroit pas pour cela donner carte blanche à ses compagnons: que si des suisses ou des suédois, voyageant pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs, s'étoient trouvés enveloppés dans un combat, par un bataillon français faisant mettre bas les armes à un bataillon autrichien, & avoient été incarcérés ensuite comme prisonniers autrichiens, il est clair que le gouvernement devoit promptement les élargir.

Adieu, monsieur le rédacteur: si vous jugez convenable de publier cette lettre, elle ne sera pas la dernière.

GEORGE PALMERAND.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen D'ARNOU.

Nous transcrivons la lettre écrite de Saint-Omer, le 15 thermidor, par Barras, représentant du peuple près la force armée destinée à protéger la libre circulation des grains & l'arrivage des subsistances de Paris, au président de la convention nationale.

CITOYEN PRÉSIDENT,

La tranquillité publique a été quelques instans troublée à Saint-Omer ; une poignée d'agitateurs & de malveillans se sont permis d'exiger le partage de 4000 quintaux de grains destinés pour l'approvisionnement de Paris & des armées. La commune étoit alors privée de son chef dangereusement malade ; le reste de la municipalité, oubliant ses sermens & ses devoirs, a cédé trop facilement aux cris réitérés d'un peuple affamé, mais bon, dont elle connoissoit les besoins, & qui lui demandoit du pain. La loi a été méconnue, mais l'anarchie n'a obtenu qu'un triomphe éphémère.

Les habitans de Saint-Omer, égarés un moment, ont bientôt reconnu leur erreur : déjà une partie du grain dont ils s'étoient indument emparés, a été rapportée dans les magasins de la république, & a suivi paisiblement sa destination. Le décret du 16 prairial s'exécute dans toutes ses dispositions : le calme est parfaitement rétabli ; & les principaux auteurs de la sédition sont traduits devant le tribunal criminel. Que le royalisme, que le terrorisme, désespèrent donc de tirer le plus léger avantage des événemens qui ont eu lieu ici dans les premiers jours de thermidor. Ils ne contribueront, comme tant d'autres, qu'à ranimer l'esprit public, qu'à réveiller l'énergie des bons citoyens qui vont redoubler de zèle & de surveillance. Que la malveillance cherche ailleurs des dupes & des victimes, la république & la liberté n'auront ici que des amis fidèles. Salut & fraternité.

Signé, P. BARRAS.

Voici les prises arrivées au port de Rochefort, & annoncées hier par Fermont.

Quatre prises richement chargées, faisant partie de l'expédition du vaisseau rasé *l'Expériment*, à la côte d'Afrique, qui en a brûlé 70, après avoir distribué à ses équipages les marchandises les plus précieuses ; savoir :

Le navire négrier *la Princesse Royale*, de 22 canons de 9, anglais, ayant 150 tonneaux de morphil ;

Le navire *l'Expériment*, de Londres, de 120 tonneaux, chargé de rhum ;

Le navire *l'Echo*, de Londres, de 150 tonneaux, chargé de draps, mousselines & autres marchandises ;

Le navire portugais *la Sainte-Elizabeth*, de 550 tonneaux, richement chargé, & contenant des marchandises seches ;

En outre, des effets précieux en or & argent apportés par la division de *l'Expériment*.

Séance du 20 thermidor.

Un grand nombre de pétitionnaires sont entendus ; l'un d'eux réclame contre un jugement du tribunal du district de Marseille, qui a déclaré nulle la vente qui lui avoit

été faite du bien d'un émigré réclamé par le père de cet émigré. Le président répond au pétitionnaire que justice lui sera rendue, que la convention ne souffrira jamais qu'on favorise en rien les émigrés. Un membre demande un rapport général sur cette espèce d'abus, qui sont, dit-il, très-nombreux. Enguerand assure au contraire qu'ils sont très-rares, & que les comités, lorsqu'ils sont dénoncés, se hâtent de faire justice.

Delaunay, au nom des comités de sûreté générale & de salut public, vient exposer que si Paris n'est pas approvisionné de bois, c'est la faute des ouvriers des ports ; ils demandent 200 liv. par jour pour retirer de l'eau celui dont la rivière est couverte en ce moment ; à quel prix ne seroit-on pas obligé de porter le bois déjà très-cher, si on payoit de pareils salaires ? Le rapporteur propose de faire nommer par chaque section vingt citoyens pour retirer le bois de l'eau ; leurs salaires seront fixés par les comités de salut public & de sûreté générale. — Décreté.

Par nos anciens traités avec le bey du Tonic, la distance à laquelle les courses devoient se faire, soit des côtes de France, soit des côtes de Tunis, étoit fixée à 30 mille ; différentes difficultés s'étant élevées, le comité de salut public a autorisé notre consul à signer un nouvel article supplémentaire aux traités avec ce bey ; par cet article, dont Jean-de-Bry donne lecture, les limites des immunités sont fixées à la portée du canon.

L'assemblée ordonne l'impression & l'ajournement à trois jours.

La section de l'Unité vient remercier la convention du décret par lequel elle a rapporté celui du 6, & applaudir aux paroles du rapporteur, qui a dit qu'il ne falloit jamais mépriser l'opinion publique.

Le président a répondu que le vœu de tous les citoyens de la France formoit l'opinion publique, à laquelle l'assemblée se fera toujours un devoir de déférer ; tout autre vœu n'est qu'une opinion particulière, que la convention doit toujours examiner. Son décret, au reste, a prévenu le vœu des pétitionnaires, qui sont invités aux nonneus de la séance.

Roux demande qu'on fasse un rapport sur les augmentations à accorder aux nourrices des enfans de la patrie.

Barailhon demande un rapport sur la loi du 10 juin, relative aux biens communaux : ces demandes sont renvoyées aux comités qu'elles concernent.

La section du Théâtre-François exprime le même vœu que celle de l'Unité, & s'élève contre ceux qui préparent les terroristes comme des patriotes persécutés, & les amis des principes, les défenseurs de la convention comme des royalistes, des contre-révolutionnaires.

Le président répond que la convention ne souffrira jamais les vengeances, comme aussi elle ne méritera jamais le reproche de faiblesse.

Toutes ces pétitions seront insérées au bulletin avec les réponses.

Faute à corriger dans la feuille d'hier.

Page 1280, deuxième colonne, ligne 44, au lieu de ces mots : sous le joug d'une loi, lisez : sous le joug d'un roi.